

Honte aux juges qui n'ont pas condamné à la perpétuité le frère Merah et laissent courir la mère !

écrit par Christine Tasin | 3 novembre 2017



*La complicité d'assassinat aurait dû être retenue contre Abdelkader Merah. **J'ai une pensée pour la mémoire bafouée des victimes.***



Une décision de justice qui ne passe également pas du côté de Nicolas Dupont-Aignan. Le président de Debout la France peste contre cette condamnation, trop laxiste à son goût :



*Dans moins de 15 ans, avec les remises de peine, Abdelkader Merah sera libre. **Une honte !***



C'est la consternation chez les parents des malheureuses victimes, petites et grandes.

Le frère Merah n'a pas été reconnu complice de son frère, ce

qui est énorme quand on sait l'osmose qui régnait entre tous les membres de la famille mais sa fascination pour le djihad reconnue et "punie".

Mais nulle part, là-dedans, de place pour que les proches des victimes fassent un peu leur deuil avec le sentiment que justice est rendue.

Nulle part, là-dedans, de place pour empêcher toute possibilité de tuer des condamnés.

Un frère Merah peut être dehors dans 9 ans. Il sera encore dans la force de l'âge, avec l'image du petit frère chéri à venger et du modèle du chamelier fou à imiter. Sans parler des 14 années de prison qu'il aura passées à réfléchir, faire des plans, nouer des relations, des alliances...

Le bon sens aurait été une condamnation à perpétuité, à défaut de la peine capitale qu'il serait urgent de restaurer.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/01/05/il-faut-re-instaurer-la-peine-de-mort-pour-ceux-qui-ont-des-sympathies-pour-lei-et-les-actions-terroristes/>

A défaut, déchéance de nationalité et expulsion vers l'un des 57 pays de l'OCI

<http://resistancerepublicaine.com/2017/08/07/collomb-ne-sait-pas-quoi-faire-des-djihadistes-il-y-a-pourtant-des-solutions-legales/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/26/la-mere-de-merah-voilee-ne-parle-quarabe-decheance-de-nationalite/>

Même une Obono pourrait être déchue de sa nationalité... alors un frère Merah !

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/04/le-code-civil-permet-la-perte-de-nationalite-du-depute-obono-et-de-tous-les-francais-traitres-a-la-patrie/>

Seuls les patriotes, Marine Le Pen, Nicolas Dupont-Aignan et Florian Philippot dénoncent, à raison, un verdict laxiste :



*La complicité d'assassinat aurait dû être retenue contre Abdelkader Merah. **J'ai une pensée pour la mémoire bafouée des victimes.***



Une décision de justice qui ne passe également pas du côté de Nicolas Dupont-Aignan. Le président de Debout la France peste contre cette condamnation, trop laxiste à son goût :



*Dans moins de 15 ans, avec les remises de peine, Abdelkader Merah sera libre. **Une honte !***



Et les autres, ils disent quoi, les autres ?

Les autres, trop occupés avec l'orthographe inclusive sans doute...

Les autres, trop apeurés à l'idée de froisser leurs électeurs musulmans, et les magistrats du Mur des cons, sans doute...

Quant à la mère Merah, coupable et d'avoir élevé ses enfants dans la haine islamique et d'avoir expliqué que son fils Mohamed n'était pas coupable puisque le prophète ne se souciait pas de la mort d'enfants juifs... elle devrait être en prison ou mieux, 6 pieds sous terre.